

DELIBERATION N°312 _DE 25112025

Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

Création d'une mission pour la réalisation d'enquêtes administratives au profit des communes et établissements publics affiliés au CDG 66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 25 novembre deux-mille-vingt-cinq à 10 heures au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 12

-Nombre de membres votants : 17

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. VILA Jean, M. TAHOCES Antoine, Mme COSTA Marie, M. REMEDI Bernard, M. PIQUET Philippe.

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. PUGINIER Jean suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie, M. RALLO François.

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. PORTEIX Yves, M. NIFOSI Christian, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), M. LACAPERE Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD).

Représentés ayant donné pouvoir

Mme ROLLAND Martine à M. Robert GARRABÉ

M. PAILLES Roger à M. PLA Raymond

M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis

M. GARSAU Jacques à M. TAHOCES Antoine

M. SOLE Jean-Michel à M. CALVET Guy

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire

Mme Anne-Sophie DEVEAUX, Conseillère aux décideurs locaux



DELIBERATION N°312_DE 25112025

Conseil d'Administration du 25 novembre 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-40 précisant les missions facultatives pouvant être assurées par les centres de gestion à la demande des collectivités et établissements publics ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'article L. 452-40 du code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion peuvent assurer, à titre facultatif, toute tâche administrative complémentaire ainsi qu'une mission de conseil en organisation notamment en matière de gestion des ressources humaines ;

Considérant que les collectivités peuvent, en tant qu'employeur, diligenter une enquête afin d'établir la matérialité de faits portés à leur connaissance et déterminer les suites à donner ;

Considérant que les centres de gestion ont la faculté de s'associer pour l'exercice de leurs missions ;

Considérant que l'article L. 452-30 du Code général de la fonction publique prévoit que les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions complémentaires à caractère facultatif, sur la demande des collectivités ou établissements, affiliés ou non, sont financées soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire ;

Considérant que le conseil d'administration du CDG 66 entend renforcer l'accompagnement des collectivités et établissements publics sans surcoût pour ces dernières ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Approuver** la création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un nouveau service de réalisation d'enquêtes administratives à destination des communes et établissements publics affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriales des Pyrénées-Orientales (CDG 66) ;

Article 2 :

- **Retenir** le principe selon lequel le recours à cette mission par les communes et établissements publics affiliés est financé par la cotisation additionnelle versée au CDG66 et, par conséquent, ne donne pas lieu à facturation supplémentaire ;

Article 3 :

- **Autoriser** pour l'année 2026, le recours à des agents missionnés par le CDG 48 désigné par le CDG 66 pour la réalisation, conjointe ou non, des enquêtes administratives prévues à l'article 1^{er}, lorsque la disponibilité des équipes du CDG 66 ou le gain d'expérience attendu le rendent nécessaire.

Article 4 :

- **Approuver** le projet de convention cadre, annexé à la présente délibération, que le CDG 66 propose aux collectivités affiliées ;

Article 5 :

- **Approuver** le projet de convention, annexé à la présente délibération, que le CDG 66 envisage de conclure avec le CDG 48 ;

Article 6 :

- **Autoriser** le Président à signer les conventions mentionnées aux articles 4 et 5, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce service.

Article 7 :

- **Inscrire** au budget les crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 25 novembre 2025

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,


Robert GARRABE

Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le : 27-11-25